

VENTES AMIABLES DE MÂCON CHAINTRÉ

Les Ventes SHF de Mâcon Chaintré seront en 2016 organisées sous un nouveau format.

DEROULEMENT DES VENTES AMIABLES

- Les Ventes amiables de Mâcon-Chaintré sont co-organisées par Horse Events et la Société Hippique Française.
- Les informations et catalogue des chevaux présentés aux ventes sont disponibles sur www.shf-market.com. Un catalogue papier sera à disposition des acheteurs en version papier le jour des présentations des chevaux.
- Les prix des chevaux sont fixés par le vendeur sur une base TTC. L'ensemble des chevaux présentés auront été catégorisés par l'organisation et un parrain, le rapport qualité/prix des chevaux aura été vérifié. La vente des chevaux s'effectue de gré à gré entre acheteurs et vendeurs.
- La journée du mardi 23 février est réservée aux chevaux à fort potentiel (130 et plus)
La journée du mercredi 24 février est réservée aux chevaux destinés aux épreuves amateurs.
- La présentation se déroulera dans le manège sur un circuit simple de 5/6 obstacles faciles et sautant qui sera enchaîné plusieurs fois à des hauteurs différentes. Les chevaux seront présentés par lot de 3 de niveau équivalent. Les chevaux entreront en piste prêts à sauter.
- Les chevaux sont disponibles pour effectuer des essais sur la piste de présentation, juste après le passage du dernier lot de la journée.
- Une structure vitrée et chauffée en bord de piste sera à votre disposition pour vous restaurer tout en suivant la présentation.
- Un service vidéo est assuré sur toute la présentation. Ces vidéos sont consultables gratuitement sur le site pendant les deux jours de ventes.
- Les ventes seront diffusées en streaming.
- Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de documents en règle: carte d'immatriculation, document d'accompagnement avec vaccinations à jour.



VENTES AMIABLES DE MÂCON CHAINTRE

- Les propriétaires des chevaux présentés à la vente avec une visite vétérinaire devront tenir les radios et compte rendus vétérinaire à disposition de leurs clients potentiels. Un service vétérinaire à la charge de l'acheteur est à disposition sur rendez-vous (visite, radios ...). En cas d'enquête le vendeur s'engage à autoriser la prise de sang nécessaire.
- Les cavaliers des chevaux présentés doivent être à jour de leur licence compétition 2016.
- Ni la SHF, ni l'équipe de Horse Events ne peuvent être tenus pour responsable d'éventuels litiges entre acheteurs et vendeurs.

PARRAINAGE D'UN CHEVAL

Les éleveurs auront la possibilité de faire parrainer leur cheval pour l'évènement.

Services des parrains :

- Estimation de la valeur des chevaux
- Aide à la préparation du cheval à la vente
- Aide à la présentation du cheval sur les ventes
- Dynamise la prise de contact avec les clients potentiels
- Organisation et suivi des essais

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS ET REGLEMENT

L'ensemble des chevaux présentés aux ventes sont âgés de 4 à 7 ans et sont nés en France. Les chevaux de 6 et 7 ans devront avoir obligatoirement concouru sur le circuit SHF.

Les inscriptions se font en ligne sur www.shf-market.com et clôturent le 15 février à minuit.

Le **tarif de l'engagement à la vente** est fixé à 60 € (50€ pour les chevaux suivants d'un même propriétaire).

Le **prix du boxe** pour 1 journée est fixé à 30€ (non obligatoire) et sera de 50€ pour la durée totale des ventes.



VENTES AMIABLES DE MÂCON CHAINTRE

Afin de rémunérer le travail des parrains, mais aussi l'organisation Horse Events, le vendeur s'engage à reverser une commission de 10 % à Horse Events pour toute vente qui aura été générée dans les 2 mois suite aux présentations aux Ventes de Mâcon. Pour les chevaux parrainés, la moitié de la somme prélevée sera reversée au parrain du cheval.

Le cheval est sous contrat avec Horse Events pendant 2 mois à partir du jour de la présentation. Ainsi, le vendeur s'engage à verser 10% du prix de vente du cheval pour toute vente s'effectuant dans ce délai et suite à cette présentation.

Le règlement signé et le chèque d'inscription (engagement + boxe) devront parvenir avant le 17 février à HORSE EVENTS, Lappe, 01400 Neuville les Dames. Merci d'inscrire au dos du chèque le nom et numéro SIRE du cheval. Toute inscription est définitive et ne sera en aucun cas remboursée.



VENTES AMIABLES DE MÂCON CHAINTRÉ

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées par les vendeurs et par les acheteurs. Elles sont applicables à toutes les transactions réalisées au Pôle Equestre Mâcon Chaintré les 23 et 24 février 2016.

Les ventes étant publiques, l'entrée dans l'établissement de vente est gratuite. La présentation des chevaux pouvant comporter des dangers, les visiteurs et amateurs circulent dans l'établissement à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leur sont faites par les organisateurs.

Ni la SHF, ni l'équipe de Horse Events ne peuvent être tenus pour responsable d'éventuels litiges entre acheteurs et vendeurs.

Renseignements fournis par le vendeur :

Avant la vente, chaque vendeur doit donner sous sa responsabilité, par écrit, les déclarations qui doivent être portées à la connaissance du public.

Les organisateurs répondent uniquement de la conformité des déclarations données par le vendeur et de celles qui sont données au public, mais ne sont nullement responsables de l'exactitude et de la sincérité des déclarations faites par le vendeur, notamment en ce qui concerne le régime d'assujettissement à la TVA, la désignation des chevaux, celle de leurs origines, leur signalement, les gains, les vices rédhibitoires, etc.

Ainsi le vendeur est tenu de signaler par écrit avant la vente les erreurs ou omissions figurant au catalogue afin que ces erreurs ou omissions soient signalées au public par une annonce à la tribune avant les ventes.

Tout vendeur qui n'aurait pas apporté, avant le début de la vente un rectificatif écrit concernant les renseignements figurants au catalogue, au sujet des chevaux présentés par lui, est considéré comme ayant approuvé ces renseignements et, de ce fait, la responsabilité de leur exactitude lui incombe pleinement.

Responsabilité des dommages causés par l'animal ou à l'animal :

Les organisateurs ne peuvent être rendus responsables, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Les risques d'incendies, les pertes et dommages restent également à la charge des vendeurs. Les opérations d'embarquement ou de débarquement, et toutes opérations similaires, sont faites pour le compte et aux frais, risques et périls du vendeur.

